

DELIBERATION N° 82/106 : ENQUETE ADMINISTRATIVE PUBLIQUE RELATIVE AU CLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE
DES VOIES DU LOTISSEMENT V DE LA ZAC LUDRES-SUD/DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE
ENQUETEUR

Monsieur REINSTADLER, Adjoint au Maire chargé de la voirie, rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 12 Novembre 1981, relative au classement dans la voirie communale des voies suivantes du lotissement V de la Z.A.C. LUDRES-SUD, sur une longueur de 666,75 m :

- rue des Frères Lumière,
- rue Galilée,
- Impasse Arago,
- Impasse Barthelémy

Aux termes de cette décision, l'Assemblée avait sollicité l'ouverture d'une enquête publique administrative.

La Direction Départementale de l'Equipement ayant établi le 6 Juillet 1982 un rapport favorable relatif au classement sollicité, il convient de prendre les mesures nécessaires en vue de compléter le dossier d'enquête administrative publique concernant cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- désigne comme Commissaire Enquêteur Monsieur HAQUIN, Maire d'HEILLECOURT,
- demande à Monsieur le Maire de prendre un arrêté municipal fixant les modalités d'enquête concernant le classement dans la voirie communale des voies du lotissement V de la Z.A.C. LUDRES-SUD,
- charge Monsieur le Maire de prendre toutes mesures nécessaires à la publication de ladite enquête, conformément aux textes en vigueur.